

## DOSSIER DE PRESSE



# LE TRAITÉ DU QUIRINAL

26 novembre 2023  
Anniversaire des deux ans de la signature  
2023 : Année de l'entrée en vigueur

## Table des matières

Editorial.....	3
Introduction.....	4
Une année de relations dynamiques et denses.....	6
Affaires étrangères et défense.....	9
Politiques migratoires, justice et affaires intérieures.....	13
Coopération industrielle, économique et numérique.....	15
Enseignement, formation, recherche et innovation.....	17
Culture, jeunesse et société civile.....	19
Coopération transfrontalière.....	21

## Editorial

L'année 2023 marque l'entrée en vigueur du Traité du Quirinal signé entre la France et l'Italie, mais aussi celle de l'anniversaire des deux ans de sa signature le 26 novembre prochain.

Une année riche en avancées pour la coopération franco-italienne, toujours plus solide et dynamique dans tous les secteurs.

Dans un contexte caractérisé par des défis multiples, tant au niveau international qu'europpéen, de nombreuses étapes prévues par le Traité ont été franchies ensemble par les deux pays : le lancement d'initiatives communes et d'enceintes de consultation prévues par le Traité, aussi bien dans la coopération dans les affaires étrangères et européennes que dans la défense, l'économie et l'industrie, la justice, la jeunesse, la sécurité, la fonction publique ou la coopération transfrontalière. Le dialogue s'est poursuivi et approfondi à tous les niveaux autour des priorités communes.

L'année a été aussi marquée par des moments forts de l'amitié entre nos deux pays. Il suffit de penser à l'inauguration par les Présidents de la République Emmanuel Macron et Sergio Mattarella de l'exposition exceptionnelle « Naples à Paris » au Louvre, mettant en valeur des chefs-d'œuvre du musée de Capodimonte, ou à l'annonce du Grand départ du Tour de France 2024, qui partira pour la première fois d'Italie. De très nombreuses rencontres entre autorités italiennes et françaises ont également eu lieu dans l'esprit du Traité, à Paris comme à Rome. Outre les multiples occasions d'échange en marge de réunions européennes ou internationales, le Président de la République, Emmanuel Macron, et la Présidente du Conseil, Giorgia Meloni, ont également échangé en format bilatéral à Paris, le 20 juin, puis à Rome, le 26 septembre.

A l'occasion de cette première année d'entrée en vigueur du Traité et du deuxième anniversaire de sa signature, nous avons voulu publier, ensemble, ce dossier retraçant les moments marquants liés au Traité cette année, afin de retracer, dans ce même esprit de travail collaboratif qu'il encourage dans tous les secteurs, les principales avancées de notre coopération.

Bonne lecture à tous et à toutes !



**Martin Briens**  
*Ambassadeur de France en Italie*



**Emanuela D'Alessandro**  
*Ambasciatrice d'Italie en France*

## Introduction

Le « **Traité entre la République française et la République italienne pour une coopération bilatérale renforcée** », dit « **Traité du Quirinal** » fête les deux ans de sa signature le 26 novembre 2023. Il est définitivement **entré en vigueur le 1er février 2023**, après avoir été ratifié par les Présidents de la République des deux pays, à la suite des approbations par les parlements : le 25 mai 2022 à la Chambre des Députés italienne et le 5 juillet 2022 au Sénat italien, puis en France le 27 septembre 2022 au Sénat et le 31 octobre 2022 à l'Assemblée Nationale.

Cette année 2023 d'entrée en vigueur du Traité aura été riche en avancées dans sa mise en œuvre. Certaines étapes particulièrement importantes ont été franchies :

- La **première réunion du forum de concertation entre les ministères chargés de l'économie, des finances et du développement économique** prévu par le Traité, à Rome le 3 mars. Co-présidée par le ministre pour les entreprises et le Made in Italy et le ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, elle a abouti à l'adoption d'une déclaration commune portant sur « *Une vision partagée pour une stratégie industrielle de l'UE vers la transition verte et numérique* » et à la mise en place de groupes de travail sur plusieurs thèmes clefs de coopération industrielle et technologique.
- La **première réunion**, le 28 avril à Milan, **du forum de concertation entre ministères de la justice, également prévu par le Traité**. Il constitue l'instance de dialogue régulière entre les deux ministres et leurs ministères sur les enjeux d'intérêt commun.
- La tenue à Rome le 30 mai du **premier comité franco-italien pour la jeunesse**, qui a lancé le service civique franco-italien, pour un objectif de 150 premiers services civiques.
- La **deuxième édition du « Nouveau Grand Tour »**, programme de résidences d'artistes dans les deux pays lancé avec la signature du Traité : en 2023, après une première édition qui s'était déroulée en Italie, elle se tient désormais également en France et concernera une centaine d'artistes, soit le double de l'édition précédente.
- La signature **d'une feuille de route capacitaire** dans le secteur de l'armement le 30 juin, qui renforce les coopérations de ce secteur entre les deux pays.
- La **mise en place d'un comité de pilotage sur la coopération policière** entre nos deux pays le 29 septembre, qui facilitera les coopérations de terrain (enquêtes, patrouilles, échanges d'informations).
- La **première réunion du comité frontalier à Turin** le 31 octobre, qui a permis pour la première fois de réunir les représentants de régions, de métropoles, de provinces et de départements frontaliers ainsi que les parlementaires engagés sur de nombreux sujets d'intérêt commun.
- La tenue, à Paris, le 13 novembre du **premier atelier franco-italien sur la fonction publique**, consacré à la question des réformes de la fonction publique dans les deux pays.
- La tenue, dans un format trilatéral avec l'Allemagne, **des deux premières réunions consacrées à des secteurs industriels stratégiques** : les matières premières critiques puis l'intelligence artificielle.

Les différentes réalisations retracées dans ce dossier suivent l'ordre des articles du Traité.

Le texte intégral du Traité et de la feuille de route sont disponibles sur le [site de l'Élysée](#), de [France diplomatie](#), du [gouvernement italien](#), du [Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale](#) et sur le site de [l'Ambassade de France en Italie](#), dans leur version italienne et française, et de l'Ambasciata d'Italia en France.



« Avec l'entrée en vigueur du Traité du Quirinal, la France et l'Italie sont encore plus unies, en Europe et dans le monde, pour défendre et promouvoir les valeurs fondatrices de nos sociétés : la paix, la liberté, les droits de l'Homme, le progrès économique et social durable, dans le respect de l'environnement de notre planète » - **Sergio Mattarella, Président de la République italienne**

« Ce Traité va permettre de bâtir sur ces bases solides cette maison franco-italienne dans laquelle nous-mêmes, nos ministres, nos entreprises, nos intellectuels, nos diplomates et nos successeurs pourront se parler librement. [Il] va permettre de créer un réflexe franco-italien entre nos peuples, nos économies, nos territoires et d'inscrire résolument nos coopérations dans la perspective de notre ambition commune pour le projet européen. » **Emmanuel Macron, Président de la République française**

« Le Traité scelle la relation stratégique entre l'Italie et la France, une relation profondément ancrée dans notre histoire commune et tournée vers l'avenir. (...) Par ce Traité, l'Italie et la France entendent ainsi donner un nouvel élan au projet européen, pour répondre aux nombreux défis qui sont au premier plan des préoccupations de nos citoyens et que seulement une Europe plus intégrée peut relever. », **Extrait du communiqué de presse du Ministère italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, 1er février 2023**

## Une année de relations dynamiques et denses



De droite à gauche: Madame Brigitte Macron, le Président de la République italienne Sergio Mattarella, le Président de la République française Emmanuel Macron et Madame Laura Mattarella. Paris, musée du Louvre, le 7 juin.

La dynamique initiée par le Traité s'est amplifiée en 2023, année de son entrée en vigueur. Depuis novembre de l'année dernière, les relations franco-italiennes n'ont cessé de se renforcer à travers plusieurs événements majeurs qui s'inscrivent aussi dans l'esprit de coopération et d'amitié porté par le Traité. L'année a été marquée par l'inauguration de l'**exposition exceptionnelle « Naples à Paris » au Louvre**, première exposition dans l'histoire de ce musée consacrée à la collection d'un autre musée, celui de Capodimonte à Naples. Plusieurs dizaines de chefs-d'œuvre des collections de celui-ci, exposées jusqu'en janvier 2024, peuvent être découvertes par des visiteurs du monde entier.

L'exposition, inaugurée par **les Présidents de la République Emmanuel Macron et Sergio Mattarella**, propose un dialogue spectaculaire entre deux collections de peintures italiennes parmi les plus importantes au monde.

Outre les multiples occasions d'échange en marge de réunions européennes ou internationales, **le Président de la République, Emmanuel Macron, et la Présidente du Conseil, Giorgia Meloni** ont échangé en format bilatéral à Paris, le 20 juin, puis à Rome, le 26 septembre. Lors de ces deux occasions, les Présidents ont abordé ensemble les principaux sujets internationaux, et accordé une attention particulière aux questions migratoires et aux priorités de l'agenda économique européen.



Le Président de la République française Emmanuel Macron et la Présidente du Conseil italien Giorgia Meloni. Paris, Palais de l'Élysée, le 20 juin.

Durant l'année écoulée, de **très nombreuses rencontres entre autorités françaises et italiennes** ont eu lieu dans l'esprit du Traité, à Paris comme à Rome. Les **ministres des Affaires étrangères** Antonio Tajani et Catherine Colonna se sont également rencontrés à plusieurs reprises, à Rome le 25 mai puis à Paris, le 25 septembre, avant de co-présider le 31 octobre la première réunion du comité frontalier franco-italien à Turin.

De nombreuses **autres rencontres ministérielles** ont également eu lieu en France et en Italie, par exemple celles des ministres de la **défense** Guido Crosetto et Sébastien Lecornu le 27 janvier et le 26 octobre à Rome, le 19 juin à Paris et le 30 août à Tolède ; les ministres des **affaires européennes** Raffaele Fitto et Laurence Boone à Rome le 2 février ; les ministres de la **culture** Gennaro Sangiuliano et Rima Abdul-Malak à Paris le 20 avril ; le ministre de l'**économie** Bruno Le Maire avec le ministre de l'Economie et des Finances Giancarlo Giorgetti (le 3 mars à Rome et le 21 novembre à Paris) et avec le ministre pour les **entreprises** et le Made in Italy Adolfo Urso le 3 mars et le 30 octobre à Rome, ainsi que le 30 mai pour l'inauguration en France de la première Giga factory du groupe Automotive Cells Companies ;

les ministres de l'**intérieur** Matteo Piantedosi et Gérard Darmanin le 27 février à Paris, puis le 18 et le 29 septembre à Rome puis à Palerme ; les ministres de l'**environnement** Gilberto Pichetto Fratin et Agnès Pannier-Runacher le 28 septembre à Paris, la ministre de l'**université** et la recherche Anna Maria Bernini et son homologue Sylvie Retailleau à Paris le 9 novembre, le **ministre de l'administration**, Paolo Zangrillo et son homologue Stanislas Guérini à Paris le 13 novembre, le ministre de l'**agriculture** Francesco Lollobrigida et son homologue Marc Fesneau à Paris le 14 novembre, le ministre pour le **sport** et la **jeunesse** Andrea Abodi et la secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et du Service national universel Sarah El Hairy le 13 janvier à Paris et le 30 mai à Rome, ou le vice-ministre des affaires étrangères et de la **coopération internationale** Edmondo Cirielli et la Secrétaire d'Etat chargée du développement, de la francophonie et des partenariats internationaux Chrysoula Zacharopoulou à Paris le 20 juin.

L'Italie était l'invité d'honneur du Festival du Livre de Paris du 17 au 23 avril, alors que se tenait aussi la 8ème édition du festival *Italissimo*. Plus de 50 auteurs italiens étaient présents dans l'enceinte du Grand Palais éphémère. L'édition a été inaugurée avec les ministres de la culture des deux pays, Gennaro Sangiuliano et Rima Abdul-Malak.

Côté italien, l'année a aussi été marquée par l'annonce du **Grand départ, pour la première fois en Italie, du mythique Tour de France pour son édition 2024**. Depuis Florence, en passant par l'Emilie-Romagne et le Piémont, sur les traces des régions d'origine de grands champions italiens du Tour, la grande boucle offrira trois étapes italiennes à des millions de fans de ce rendez-vous incontournable.



De droite à gauche : l'Ambassadrice d'Italie en France Emanuela D'Alessandro, le Président de Amaury Sport Organisation Jean-Etienne Amaury, le Maire de Florence Dario Nardella, le Président de la région Emilie-Romagne Stefano Bonaccini, le Président du Piémont Alberto Cirio et le Maire de Turin Stefano Lo Russo

Le Traité du Quirinal a aussi favorisé la **création des consulats généraux français à Rome et à Florence** en janvier 2023, ce qui a permis de renforcer les relations avec les autorités locales et la société civile de l'Italie centrale dans les domaines politiques, économiques, éducatifs, universitaires et culturels.

Plus que jamais, cette deuxième année d'entrée en vigueur du Traité aura démontré la vitalité de nos relations, portées par ce cadre commun visant à créer de synergies toujours plus structurées entre nos deux pays.



Itinéraire Tour de France 2024

## De nombreuses rencontres bilatérales en France et en Italie

D'autres nombreuses rencontres ministérielles ont également eu lieu en France et en Italie, par exemple :



Le Ministre de l'Université et de la Recherche  
Anna Maria Bernini et la Ministre de  
l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
Sylvie Retailleau, Paris, le 9 novembre



Le Vice-Président du Conseil des ministres et  
Ministre des affaires étrangères et de la  
coopération internationale Antonio Tajani et la  
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères  
Catherine Colonna, Paris, le 25 septembre



Le Ministre des Solidarités, de l'Astonomie et des  
Personnes handicapées, Jean-Christophe Combe, et la  
Ministre du Travail et des Politiques Sociales Marina  
Elvira Calderone, le 13 mars



Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la  
Souveraineté industrielle et numérique Bruno Le  
Maire avec le Ministre de l'Économie et des  
Finances Giancarlo Giorgetti (le 3 mars à Rome et le  
21 novembre à Paris) et avec le Ministre pour les  
entreprises et le Made in Italy Adolfo Urso le 3  
mars et le 30 octobre à Rome



Le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté  
alimentaire et des forêts Francesco  
Lollobrigida et le Ministre de l'Agriculture et  
de la Souveraineté alimentaire Marc Fesneau,  
Paris, le 14 novembre



Le Ministre de la Justice, Carlo Nordio, et son  
homologue français, Éric Dupond-Moretti, Paris, le 21  
novembre



Le Ministre de l'Intérieur Matteo  
Piantedosi et le Ministre de l'Intérieur et  
des Outre-mer Gérard Darmanin le 27  
février à Paris, le 18 et le 29 septembre à  
Rome et à Palerme



Le Ministre pour le sport et la jeunesse Andrea  
Abodi et la Secrétaire d'Etat chargée de la  
jeunesse et du Service national universel Sarah El  
Haïry, le 13 janvier à Paris et le 30 mai à Rome



Le Ministre de la Défense Guido  
Crosetto et le Ministre des Armées  
Sébastien Lecornu, le 27 janvier et le  
26 octobre à Rome, le 19 juin à Paris  
et le 30 août à Tolède



La Secrétaire d'Etat chargée de  
l'Europe Laurence Boone et le  
Ministre des affaires européennes  
Emanuele Fitto, Rome, le 2 février



Le Ministre de l'Environnement et  
de la sécurité énergétique Gilbert  
Pichetto Fratin et la Ministre de la  
Transition énergétique Agnès  
Pannier-Runacher, Paris, le 28  
septembre



Le Ministre de la transformation et  
de la fonction publique Stanislas  
Guérini et le Ministre de  
l'Administration publique Paolo  
Zangrillo, Paris, le 13 novembre



La Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre  
de l'Europe et des Affaires étrangères,  
chargée du développement, de la  
francophonie et des partenariats  
internationaux, Chryssoula Zacharopoulou,  
et le Vice-ministre des affaires étrangères  
et de la coopération internationale  
Edmondo Cirielli, Paris, le 20 juin



Le Ministre de la Culture Rima  
Abdul-Malak et son homologue  
italien Gennaro Sangiuliano,  
Paris, le 20 avril

## Affaires étrangères et défense

A son chapitre « affaires étrangères », le Traité du Quirinal fixe pour objectif que les deux pays se consultent régulièrement et coordonnent leur action pour promouvoir le développement d'une approche commune au sein de l'Union européenne. Le Traité prévoit aussi des mécanismes stables de consultations renforcées, en particulier en cas de crise et à la veille d'échéances importantes, tant au niveau politique qu'au niveau des hauts fonctionnaires, et des consultations régulières.



La Secrétaire générale du ministère des Affaires étrangères française Anne-Marie Descôtes et son homologue italien Riccardo Guariglia, Rome, le 6 juillet

Depuis novembre 2022, **les secrétaires généraux des ministères ont eu des consultations** sur tous les sujets de la relation bilatérale à deux reprises, le 10 janvier et le 6 juillet, tandis que de nombreuses réunions entre directeurs généraux se sont tenues tout au long de l'année dans les deux capitales, des affaires consulaires aux questions globales, géographiques ou stratégiques.



Pour la deuxième année consécutive, les deux ministères des affaires étrangères accueilleront en leur sein un **diplomate d'échange** de l'autre pays.

En juin 2023, les jeunes **diplomates des académies diplomatiques des deux pays** ont pu tenir une session commune et ont rencontré à cette occasion le président de la République italienne, Sergio Mattarella, à l'ambassade italienne à Paris.

Les promotions de jeunes diplomates italiens et français avec le Président de la République italienne Sergio Mattarella, Paris, Ambassade d'Italie, le 6 juin

## La diplomatie parlementaire : le rôle des commissions et groupes d'amitié

Le préambule du Traité reconnaît aux deux pays « l'importance et la vitalité de la coopération entre leurs Parlements respectifs, et le rôle que la diplomatie parlementaire joue dans les liens entre leurs pays », et « souhaite » la renforcer à travers des formes de coopération permanentes, notamment entre leurs Commissions respectives ».

Les commissions affaires étrangères des deux chambres, en France et en Italie, mais aussi d'autres commissions sectorielles ont multiplié les échanges dans l'esprit de la coopération proposée par le Traité. Un **accord de coopération** entre la Camera dei Deputati et l'Assemblée nationale a été signé le 29 novembre 2021 et a conduit à **plusieurs rencontres croisées** pour approfondir divers domaines de coopérations parlementaires. Ce fut notamment le cas entre groupes d'amitié France-Italie le 12 mai à Rome (entre les présidents Piero Fassino et Laurent Marcangeli) et le 14 septembre à Paris (également avec le président du groupe d'amitié au Sénat, Hervé Marseille). Le 20 septembre 2023, les membres de la commission des affaires étrangères de la Camera dei Deputati ont également rencontré à Paris leurs homologues de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale. Le 6 juin, les présidents des commission culture de la Camera dei Deputati et de l'Assemblée Nationale, Federico Mollicone et Isabelle Rauch, s'étaient également rencontrés autour d'une réflexion commune sur l'intelligence artificielle et les systèmes nationaux de soutien à la culture. Le Président de la Commission des Affaires européennes du Sénat français, Jean-François Rapin a échangé le 24 octobre avec des sénateurs italiens sur les enjeux migratoires et invité une délégation de la Commission des affaires étrangères du Sénat italien à des consultations à Paris sur l'élargissement et la réforme de l'UE.

Dans le domaine de la défense, le Traité encourage notamment le **développement de synergies sur les plans capacitaires et opérationnels**.



Sur le **plan opérationnel**, la France et l'Italie **participent ensemble à de nombreuses opérations de l'ONU** (FINUL au Liban), **de l'OTAN et de l'UE** (IRINI en Méditerranée, Atlanta en Océan indien), mais également à des **missions ad hoc**, telles que EMASOH (European Maritime Awareness in the Strait of Hormuz) pour garantir un environnement de navigation sûr et paisible autour du détroit d'Ormuz. L'Italie a assumé le commandement opérationnel embarqué de cette mission pendant 6 mois en 2022 puis en 2023, alors que le commandement stratégique relève de la France, depuis Abu Dhabi.

La France et l'Italie sont parties prenantes aux missions de présence renforcée de l'OTAN (Enhanced Forward Presence – EFP) sur son flanc oriental, respectivement en Estonie et en Lettonie. Elles contribuent aussi ensemble au Standing NATO Maritime Group (SNMG) en mer Méditerranée et en mer Baltique, participant ainsi à la posture défensive et dissuasive de l'OTAN et à la surveillance des zones de responsabilité, ainsi qu'au groupe naval européen (EUROMARFOR) avec le Portugal et l'Espagne.



Les interactions opérationnelles et l'échange d'informations entre les unités opérant dans le Golfe de Guinée dans le cadre de la Présence maritime coordonnée de l'Union européenne et les activités d'entraînement qui se tiennent en Méditerranée orientale dans le cadre du mécanisme de coopération quadripartite QUAD (Italie, France, Grèce, Chypre) sont également significatifs.

Dans le **cadre de la coordination stratégique bilatérale**, l'Italie participe avec un officier du COVI (Comando Operativo di Vertice Interforze) aux activités de la Cellule de Coordination Stratégique Interalliée du CPCO (Centre de Planification et de Conduite des Opérations).



Dans le **domaine terrestre**, les deux armées de terre conduisent de plus en plus **d'entraînements conjoints** : dans le domaine du combat en montagne en particulier, avec la 27ème BIM française et la brigade Taurinense italienne mais également dans les domaines de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, des exercices amphibies, parachutistes ou des Forces Spéciales. Cette coopération est complétée par des échanges de cadets (St Cyr-Scuola di Applicazione de Turin), et séminaires annuels de doctrine.

L'Esercito a participé comme observateur à **l'exercice national interarmées français ORION 23** organisé ce printemps.

La coopération passe également par la formation de la jeunesse des armées, avec des projets de coopérations entre l'école italienne de sous-officiers de Viterbo et celle française de Saint-Maixent. Les projets de rapprochement capacitaire sont également importants, dans le cadre du **plan annuel de coopération signé entre les deux états-majors**.



En 2024, afin de renforcer le développement de concepts et de capacités bilatéraux, tout en augmentant les exercices conjoints, il sera possible d'établir un partenariat entre les forces lourdes, moyennes et amphibies/fluviales de niveau brigade, à l'exemple de ce qui est déjà en cours entre les deux brigades de montagne (NSBNBC).

Dans le **domaine naval**, les **exercices conjoints sont également nombreux** : un plan de coopération annuel est signé au plus haut niveau dans le domaine du soutien logistique, des opérations, de l'entraînement, de la formation, de discussions entre états-majors et d'échange de personnels.

**Plusieurs exercices et entraînements communs ont été réalisés cette année** pour développer l'interopérabilité entre navires et nos avions : des exercices entre les deux unités de défense aérienne italienne (Caio Duilio) et française (Chevalier Paul) se sont déroulés en janvier 2023. D'autres exercices se font dans des formats plus larges, comme « Eunomia » avec Chypre et la Grèce en Méditerranée Orientale, dans le golfe de Guinée ou encore en Océan indien pour la mission Agenor et l'opération Atalanta de l'Union européenne. Les deux Marines participent régulièrement à leurs grands cycles d'entraînement respectifs (Mare Aperto, Orion), de même que l'Italie a participé cette année au nouvel exercice français de « haute intensité » Polaris.



*Entraînement entre les deux frégates de défense aérienne italienne (Caio Duilio) et française (Chevalier Paul), janvier 2023*

La coopération **dans le domaine des porte-avions** est très importante, car il s'agit d'une capacité stratégique permettant de projeter des forces là où elles sont nécessaires et de protéger les intérêts nationaux, européens et atlantiques. Dans ce domaine, des intégrations réciproques de moyens d'escorte (frégates, avions) aux groupes Charles de Gaulle et Cavour ont lieu régulièrement ainsi que des exercices et déploiements communs. La coopération amphibie est également importante, avec l'embarquement de la Brigade San Marco et de moyens hélicoptères sur les Unités de débarquement françaises.



Le navire école « **Amerigo Vespucci** » de la Marine italienne a débuté sa campagne d'instruction autour du monde 2023-2025 par une escale à **Marseille** du 4 au 7 juillet.

Dans le **domaine aérospatial**, l'entraînement entre la France et l'Italie se réalise à travers de multiples exercices bilatéraux (en bénéficiant de la proximité entre les bases aériennes de Solenzara et de Grosseto notamment) ou multilatéraux (NATO Tiger Meet tenu à Gioia del Colle en 2023). La possession de flottes identiques d'avions de transport (C-130), de drones (MQ-9) et de batteries de défense antimissiles (type SAMP/T) permet des **formations croisées et des échanges réguliers** entre experts comme les discussions autour du MQ-9 Reaper tenues en 2022 sur la base aérienne d'Amendola. L'organisation des Jeux olympiques en France permet des échanges de savoir-faire notamment dans le domaine de la lutte anti-drone. La coopération passe aussi par les échanges d'officiers, notamment les pilotes de transport italiens qui se forment en partie en France, mais également avec les « cadets », en vue de préparer l'interopérabilité de demain. Enfin, la coopération spatiale militaire est en croissance, notamment à travers l'exercice « AsterX » en France.

Le Corps des Carabiniers et la Gendarmerie Nationale française, dans le cadre des accords FIEP (France, Italie, Espagne et Portugal), procèdent à des échanges d'expertise dans les secteurs stratégiques de la Formation, de l'Environnement et du Cyber, avec un benchmarking sur les méthodes opérationnelles.

La coopération en **matière d'armement** constitue un autre pilier de la relation bilatérale franco-italienne dans le cadre du Traité. Elle illustre l'engagement de nos deux pays dans des programmes structurants sur des périodes longues (15 à 20 ans au moins). Cet engagement repose sur une volonté politique commune, la convergence de nos besoins opérationnels et la construction d'une organisation industrielle commune. Cette coopération s'est historiquement construite autour des domaines naval (avec les destroyers type Horizon, les FREMM et les unités logistiques de classe Vulcain), spatial et missiles. La France et l'Italie commandent ainsi la **renovation de mise à niveau de frégates de défense aérienne** Forbin et Chevalier Paul pour la Marine nationale et les destroyers Andrea Doria et Caio Duilio pour la Marine italienne.

Dans le **domaine spatial**, l'association de Thalès et Leonardo, par ailleurs concurrentes, au travers des deux sociétés, Thales Alenia Space et Telespazio, (qui forment l'Alliance Spatiale), a permis le développement d'une coopération armement ancrée sur une base industrielle commune.

Dans le **domaine des missiles**, la coopération s'est développée autour de la construction du groupe européen MBDA et a notamment conduit au développement du système de défense sol air SAMP/T équipé des missiles ASTER, dont un exemplaire a été livré cette année à l'Ukraine.

Le Traité a également revigoré et renforcé la coopération historique entre les deux pays dans le secteur **sous-marin**, où les développements sur les programmes conjoints de torpilles et de sonars visent désormais à atteindre des capacités toujours plus avancées, telles que des capacités de capteurs acoustiques multistatiques.

Après la signature d'une Lettre d'intention sur le domaine spatial de défense (signée en décembre 2021), les directions générales de l'armement des deux pays ont mis en place en juillet 2022 un **accord de coopération sur la recherche et technologie et l'innovation de défense** et établi une **feuille de route capacitaire commune**, signée en juin 2023. Pour assurer le suivi de la relation, un **comité bilatéral « armement » entre directeurs nationaux de l'armement (DGA/DNA)** ainsi que des réunions régulières entre directeurs de l'armement français et italiens consolident ce partenariat.

## Politiques migratoires, justice et affaires intérieures

Le Traité prévoit que « les Parties renforcent leur collaboration, au niveau bilatéral et au niveau européen, dans la prévention et dans la lutte contre les menaces criminelles transnationales graves et émergentes ». « Elles intensifient la coopération transfrontalière entre leurs forces de l'ordre. En outre, elles travaillent à la création d'une unité opérationnelle franco-italienne en soutien des forces de l'ordre, en fonction d'objectifs communs, en particulier dans la gestion de grands événements et pour contribuer à des missions internationales de police. Aux fins du présent alinéa, elles instituent une instance de concertation périodique, au niveau des ministres de l'Intérieur ou des directeurs généraux, en matière de sécurité. »



Le Ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin et son homologue italien Matteo Piantedosi, Palerme, 29 septembre

En conformité avec ces objectifs, les ministres de l'intérieur des deux pays ont signé le 29 septembre 2023 un **accord mettant en place un comité de pilotage de la coopération en matière de sécurité**. Sur le terrain, des patrouilles mixtes terrestres et des patrouilles mixtes ferroviaires de la Police nationale française et de la Polizia di Stato italienne ont été réalisées du 1er janvier 2023 au 31 août 2023 dans les départements Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes, Alpes maritimes et Savoie.

Des rencontres et des **formations conjointes de policiers et de gendarmes** ont également eu lieu cette année, pour une meilleure compréhension de leur réalité et de leurs enjeux, notamment :

- Une **compagnie d'élèves sous-officiers** composée de quatre sections de chacune des gendarmeries espagnole, française, italienne et portugaise, a été expérimentée en juillet 2023 à Florence. Ce projet a vocation à se répéter chaque année en alternance entre les quatre pays participants.



Mission à Paris de l'École de Police Économique-Financière de la Guardia di Finanza, Ambassade d'Italie, le 18 septembre

- Une **patrouille européenne pendant la saison estivale** dans les villes de Bari, Florence, Rome et Venise.
- Un **stage criminalistique feu de forêt** à Sabaudia avec la participation de stagiaires de la gendarmerie au mois d'octobre 2023.

-L'**école de police de la Guardia di Finanza** a aussi réalisé une formation à Paris le 18 septembre et échangé avec ses homologues de la Direction des Vérifications nationales et internationales et de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.

Des concertations sont aussi en cours sur la gestion des grands événements afin d'approfondir le partage d'expérience et la coopération, notamment **dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024**, du Tour de France dont le grand départ sera fixé à Florence en 2024 et des futurs Jeux olympiques d'hiver de Milan-Cortina en 2026.



*Patrouille européenne avec le renfort d'un gendarme français au profit de la compagnie des Carabiniers de Rome, du 1er au 30 septembre*

**En matière de coopération entre les écoles nationales de la magistrature française et italienne** des formations portant sur la découverte des institutions judiciaires de chaque pays ont été mises en place à destination des magistrats français et italiens dans le cadre de la formation continue. Une session de formation a été ainsi organisée à Naples du 9 au 11 octobre dernier par l'École de Magistrature italienne, coanimée par la magistrate de liaison française en Italie, tandis que le 24 mars, cette même École accueillait deux magistrates auditrices françaises à Rome.



*Coopération entre Ecoles supérieures de la Magistrature*

Un projet de **jumelage des juridictions de Lyon et de Turin** est en cours et a fait l'objet d'une première rencontre les 20 et 21 novembre 2023 à Lyon. Elle a réuni les chefs de juridictions et de greffe français et italiens (notamment l'organisation du parquet en France, la justice restaurative, la conciliation et la médiation, la place des usagers dans le fonctionnement de la justice) et vise à s'accorder sur un projet de financement pour des échanges futurs.



Les **ministres de la justice** ont tenu le 28 avril à Milan la première réunion du **forum de concertation prévu par le traité**. Il constitue l'instance de dialogue régulière entre les deux ministres et leurs ministères sur les enjeux d'intérêt commun.

## Coopération industrielle, économique et numérique

Le Traité prévoit de renforcer la coopération économique et financière entre les deux pays, dans le but de faciliter les investissements réciproques, mener des projets conjoints pour développer les entreprises innovantes et les PME, renforcer les collaborations industrielles bilatérales et promouvoir des initiatives conjointes contribuant au renforcement des chaînes de valeur stratégiques européennes, notamment au sein des projets importants d'intérêt européen [PIIEC]. Le but partagé est de faire gagner les entreprises en compétitivité, et d'accompagner leur transition vers des modèles plus résilients et moins dépendants de l'approvisionnement de ressources stratégiques auprès de pays extérieurs, dans les secteurs porteurs (batteries, hydrogène, électronique et connectivité, Cloud, santé,...) pour favoriser l'innovation, de nouvelles capacités industrielles, le renforcement ou le développement de nouveaux sites de production.

**Afin de poursuivre l'objectif du Traité d'une plus grande concertation entre ministères français et italiens sur des thèmes prioritaires, quatre groupes de travail sont actifs avec des échanges au niveau technique :** gouvernance et énergie, numérique (dont semi-conducteurs, IA générative...), automobile et matières premières critiques. Ces groupes permettent notamment de préparer les discussions aux conseils des ministres européens Economie et Finances et Compétitivité.

Dans une déclaration conjointe du **3 mars 2023**, à l'occasion de la **première réunion de concertation bilatérale prévue par le Traité depuis son entrée en vigueur**, le ministre de l'économie Bruno Le Maire et le ministre des entreprises et du Made in Italy Adolfo Urso ont rappelé les différents domaines où France et Italie s'accordent au niveau européen pour porter une ambition commune : mettre la politique industrielle européenne au service des transitions verte et numérique, de la compétitivité de l'industrie et de la préservation de notre autonomie stratégique.



Réunion trilatérale Allemagne, Italie et France: de droite à gauche, les Ministres Habeck, Urso et Le Maire, Rome, le 30 octobre

Cette année a ainsi été marquée par la tenue, dans un **format trilatéral** avec l'Allemagne, **des deux premières réunions des ministres de l'économie consacrées à des secteurs industriels stratégiques**: les matières premières critiques à Berlin le 26 juin 2023 et l'intelligence artificielle à Rome le 30 octobre 2023.

En **matière spatiale**, la France et l'Italie poursuivent leur coopération autour des lanceurs Vega et Ariane 6, renforcée avec le moteur P160 commun à Vega et Ariane 6. Le 6 novembre 2023, à l'issue d'une réunion trilatérale franco-italo-allemande, **les ministres ont annoncé la conclusion d'un accord sur la politique spatiale européenne**, pour garantir l'accès autonome de l'Europe à l'espace.

**Les concertations entre forums d'entreprises** se sont renforcées encore cette année, avec l'édition en mai 2023 du **5ème forum économique conjoint Medef et Confindustria à Rome**, auquel ont participé les ministres français du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger Olivier Becht et de la transition énergétique Agnès Panier-Runacher - et les ministres italiens des affaires étrangères et européennes Antonio Tajani, des entreprises et du made in Italy Adolfo Urso et de l'environnement et de la sécurité énergétique Gilberto Pichetto-Fratin. Si ce forum préexistait au Traité, celui-ci lui a donné une impulsion nouvelle en renforçant leur coopération et vise à élaborer des propositions concrètes pour développer la coopération industrielle bilatérale.

En France, un **forum des infrastructures des transports et de l'énergie**, en partenariat avec l'Institut pour les relations économiques France-Italie, est organisé par l'ambassade d'Italie à Paris : son édition du 30 mars a réuni plus de cent représentants d'entreprises et associations italiennes et françaises de ce secteur.



*Le Séme forum économique conjoint Medef et Confindustria, Rome, les 25-26 mai*

**Plusieurs événements économiques pour le rapprochement des milieux d'affaires français et italiens ont été organisés dans le sillage du Traité** : en Italie, rencontre d'entreprises « the future of fashion » le 31 janvier 2023, rencontre économique France-Vénétie le 16 mars à Trévise, échanges entre les entreprises du club santé le 7 mars 2023 à Rome, table ronde sur l'innovation numérique à Rome le 16 juin, rencontre Italian Tech / French Tech le 7 juillet. L'Ambassade d'Italie en France a aussi accueilli le 22 mars 2023 la deuxième édition de SMAU | Italy RestartsUp in Paris, un forum dédié à l'innovation entre France et Italie ; une rencontre des entreprises italiennes et françaises du secteur de la défense aérospatiale le 19 juin à l'occasion du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace (SIAE) de Paris-Le Bourget ; et une conférence sur la DeepTech et les écosystèmes italien et français de recherche et d'innovation.

**Le club France-Mezzogiorno**, créé dans le sillage du Traité, s'est étendu en 2023 et comprend une vingtaine d'entreprises françaises et italiennes basées dans le sud de l'Italie. Cette même année, la CCI France-Italie a **ouvert une antenne à Naples** qui suit notamment ce club, qui organise chaque année quatre rencontres d'entreprises autour de thématiques prioritaires et de personnalités de haut niveau (intelligence artificielle, bio-technologies, start-up et Tech, PNRR, industrie 4.0, internationalisation, accès aux financements, ...).

**Le Traité vise aussi à accompagner particulièrement les PMI et les start-up des deux pays dans leur développement.** Les programmes bilatéraux entre Bpifrance et la Cassa Depositi et Prestiti initiés l'année dernière ont été renouvelés en 2023, notamment **l'accélérateur franco-italien** opéré par la Cassa Depositi et Prestiti, Bpifrance, Business France Italie et la CCI France-Italie. En 2023, il concerne **29 PME** industrielles aux ambitions croisées (15 italiennes et 14 françaises), dans les secteurs de l'automobile, la métallurgie, l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire, la mode, les matériaux de construction, le recyclage, l'électronique et l'électricité. Ce programme vise, sur un an, à accompagner les dirigeants pour développer leurs relations commerciales. Cette année, BPI France et la CDP se proposent de travailler au **lancement d'un fond de fonds** pour réaliser des investissements conjoints dans des fonds de soutien à l'innovation.

**Dans le domaine agricole, un projet d'accord bilatéral sur la lutte contre la fraude sur les produits alimentaires** est aussi en discussion entre les deux pays. Un projet d'accord interministériel pour la mise en œuvre d'initiatives de formation et de mobilités d'apprenants entre les Istituti agrari et les lycées agricoles est également prévu.

## Enseignement, formation, recherche et innovation

Le Traité établit que les deux pays « s'engagent à favoriser la mobilité entre les deux pays » dans tous les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle. Les deux pays visent aussi à « rapprocher leurs systèmes d'enseignement supérieur, dans le but de contribuer à l'approfondissement de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, ou en collaborant au sein de l'université franco-italienne.

Le Traité a encouragé de nouvelles formes de coopérations en matière d'éducation et de formations croisées. Le 10 août, un **accord portant sur l'enseignement de la langue italienne à l'école élémentaire en France** dans le cadre des Enseignements internationaux de langue étrangère (EILE) est entré en vigueur. Le 23 octobre la première réunion de la **commission bilatérale pour l'éducation** s'est tenue à Paris, en vertu de l'article 8 du traité du Quirinal. Les secteurs de l'éducation et de la formation se voient ainsi reconnaître par les deux pays un rôle fondamental dans les relations bilatérales et dans le projet commun européen.

Les délégations des deux Ministères compétents ont discuté en profondeur des nombreux sujets, y compris **des politiques éducatives des pays, du renforcement de l'enseignement de l'italien en France et du français en Italie** dans les différents cycles d'enseignement, du développement de la mobilité des étudiants et la collaboration dans la formation des enseignants, de la multiplication des partenariats entre les instituts supérieurs techniques (ITS) italiens et les campus des métiers et des qualifications (CMQ) français dans des secteurs stratégiques pour favoriser la création de pôles d'excellence professionnelle. Il a également été question du développement des formations ESABAC et ESABAC techno. La prochaine réunion de la commission se tiendra à Rome en 2024.



Première réunion de la Commission bilatérale pour l'éducation, Paris, le 23 octobre

Le Traité du Quirinal a permis la création d'une cartographie de la formation professionnelle en Italie et en France et la mise en place d'un partenariat, signé le 7 mars, entre **le Réseau des ITS Italiens** (Istituto Tecnico superiore, équivalent des BTS en France) et le réseau d'enseignement français.

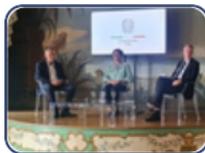
La mise en relation des réseaux d'ITS italiens et des Campus des métiers et des qualifications en France a permis la création, dès le 5 décembre 2022, d'un **premier centre d'excellence franco-italien** entre le Campus des métiers de Franche-Comté et les Instituts techniques supérieurs du Piémont et de Lombardie, dans le secteur de la mécanique. Plusieurs autres accords ont été signés depuis, par exemple dans le domaine des énergies renouvelables entre l'ITS ER.ME.TE de Campanie et le Campus Energie et Maintenance de la région Grand Est. L'élan se poursuit et de nombreux autres partenariats sont lancés, qui devraient voir le jour en 2024.

En 2023, un **projet pilote** a par ailleurs été lancé dans le domaine du **tourisme-hôtellerie-restauration**, à travers la sensibilisation des élèves italiens à la langue française (et passage du diplôme de français professionnel de la CCIP) et d'appariement des établissements.

Les deux pays jouent aussi un rôle central dans la **construction des alliances d'universités européennes**, comme le prévoit le Traité : actuellement, **32 des 50 alliances** d'universités européennes comptent au moins une université française et italienne.

Un grand événement de **réunion des alliances universitaires** regroupant les deux pays a été organisé à Turin le 30 mars, pour réfléchir aux modalités de renforcement de ces alliances et une intégration plus poussée. Ces alliances proposent déjà de nombreux programmes de mobilité croisée, de formations conçues à l'échelle d'une alliance de 5 à 12 universités, de doubles diplômes jusqu'au niveau du doctorat. La France et l'Italie comptent désormais **plus de 350 doubles-diplômes** dans toutes les disciplines. Parmi ces alliances franco-italiennes emblématiques, on peut relever celle entre l'université de Turin, Savoie-Mont Blanc et Pau-Adour, entre l'université de Gênes et Nice Côte d'Azur, ou entre Bologne et Paris I, Poitiers et Pavia, ou bien entre le Politecnico de Turin et l'université de Grenoble.

Une initiative qui s'inscrit aussi dans l'esprit du Traité : les dialogues franco-italiens pour l'Europe Luiss-Sciences Po : Forum de discussion lancé en 2018 en partenariat avec The European House-Ambrosetti, ces dialogues co-organisés par l'Université Luiss de Rome et Sciences Po Paris permettent aux étudiants de s'approprier les enjeux européens et d'y réfléchir sous l'angle de la relation franco-italienne. A présent à leur 5ème édition, les dialogues consacrent au Traité du Quirinal et à ses réalisations une large place dans leur réflexion.



Dans l'esprit du Traité du Quirinal et de l'importance qu'il accorde à la **recherche scientifique** et à la coopération franco-italienne dans ce domaine, l'ambassade italienne à Paris a accueilli en septembre une **rencontre entre le CNR et le CNRS**, en présence de leurs présidents, Maria Chiara Carrozza et Antoine Petit.

A l'occasion des 100 ans du CNR, organisme de recherche majeur en Italie, l'Ambassade d'Italie en France a accueilli parallèlement un atelier sur les défis de la recherche européenne et la coopération scientifique entre la France et l'Italie dans le cadre du Traité du Quirinal. Le Traité encourage aussi de **nouvelles formes de coopérations en matière de recherche**. Le 10 novembre, à l'occasion de la rencontre bilatérale entre les ministres de l'Université et de la Recherche, ces derniers ont évoqué un projet d'accord, dans l'esprit du Traité, afin d'approfondir la coopération dans des secteurs prioritaires de la recherche ou sur des sujets spécifiques d'intérêt commun. Une collaboration plus étroite entre chercheurs a en effet pour avantage d'accroître la compétitivité des chercheurs des deux pays dans le contexte européen. Sur cette base, les deux ministères travailleront à la définition d'un texte dont la signature pourrait être envisagée en 2024.



Le Ministre de l'Université et de la Recherche Anna Maria Bernini et la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Sylvie Retailleau, Paris, 10 novembre

A noter également que des échanges nouveaux se font jour en termes de **formations croisées dans la fonction publique** : le 13 novembre 2023, les ministres chargés de la fonction publique des deux pays ont ouvert à Paris les concertations entre les deux pays pour approfondir les relations dans le cadre d'ateliers bilatéraux permettant de comparer les pratiques et les politiques (management, renforcement des compétences, programme d'échanges de fonctionnaires), avec le projet de définir une feuille de route conjointe : développement de l'intelligence artificielle ; gestion des carrières ; management, programmes européens PACE et COMPACT, réseau européen des administrations publiques EUPAN, réseau des écoles du service public DISPA.



Le Ministre de l'Administration publique Paolo Zangrillo lors de l'atelier franco-italien pour la modernisation de la fonction publique, Paris, Ambassade d'Italie, le 13 novembre

## Culture, jeunesse et société civile

Parmi les objectifs du Traité dans ce domaine, on peut relever le renforcement des échanges entre industries culturelles et coopération renforcée en faveur de la protection du patrimoine, le soutien à la traduction franco-italienne pour favoriser les échanges littéraires, le lancement d'un « Nouveau Grand Tour » pour la circulation artistique en Europe, ou la création d'un service civique franco-italien.

En 2023, la **deuxième édition** du « Nouveau Grand Tour » a été lancée avec, pour la première fois, la participation du Ministère de la Culture italien aux côtés des deux Ambassades et des deux Instituts culturels, ce qui a permis la mise en place dès l'automne de 50 résidences d'artistes italiens en France, en miroir des 24 résidences lancées en Italie par l'Institut français Italia pour la deuxième année consécutive.



Le *Nouveau Grand Tour* est un programme de résidences d'artistes qui s'appuie sur un réseau de partenaires locaux se déployant sur l'ensemble du territoire italien et français. **Une centaine de jeunes artistes français, italiens et allemands de moins de trente ans, pourront participer cette année.**

Le dispositif est ouvert à tous les champs de la création – arts visuels (peinture, sculpture, design, mode, photographie, audiovisuel, etc.), arts de la scène (théâtre, danse, cirque, performance, musique et création sonore), architecture et paysage ou encore gastronomie – et, de fait, un grand nombre de disciplines sont représentées par les lauréats de cette deuxième édition. Dès 2024, les Pays-Bas se joindront au Nouveau Grand Tour, qui incarnera plus que jamais **l'esprit du Traité du Quirinal : un élan franco-italien au service d'une ambition véritablement européenne.**

Cette année, la **première réunion du Conseil franco-italien pour la Jeunesse**, lançant officiellement le **service civique conjoint**, s'est tenue à Rome le **30 mai 2023** : réunissant les ministres chargés de la jeunesse, Andrea Abodi et Sarah El Hairy, et les organismes chargés du service civique en France et en Italie, cette réunion a permis de définir les contours de ce service consacré aux jeunes de 15 à 26 ans, qui devrait s'exercer prioritairement dans les domaines de l'environnement, de la solidarité, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du sport, notamment en vue des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et de Milan Cortina 2026. L'objectif fixé concerne un premier contingent de 150 services civiques.



*Première réunion du Conseil franco-italien pour la Jeunesse à la présence du Ministre pour le sport et la jeunesse Andrea Abodi et la Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et du Service national universel Sarah El Hairy, Rome, le 30 mai*

Une expérimentation sur 18 mois a été mise en place dans trois régions (PACA, AURA et Corse) en juin 2023. Conformément aux objectifs fixés, le ministère italien de la Jeunesse a été invité au prochain Comité stratégique de l'Agence du Service Civique prévu le 5 décembre 2023 pour y présenter *le servizio civile*.

Le Traité du Quirinal met les technologies audiovisuelles les plus innovantes au cœur des échanges franco-italiens. Parmi celles-ci, la **création d'œuvres en réalité immersive (XR)** et l'accompagnement de réalisateurs dans l'esprit du traité joue un rôle important. Ainsi, les deux premières éditions de la **Résidence XR Farnèse** (2022-2023 et 2023-2024) vont permettre, en collaboration avec la RAI, la Villa Medici et le Festival New Images, à un artiste français de XR de faire une résidence à Rome pour terminer son œuvre au contact de partenaires italiens, et d'être programmé en Italie. Ainsi par exemple, le résident XR Farnèse 2023, Jérémy Griffaud, a été invité à « *Entreprendre dans la culture* » à la Mostra de Venise, puis programmé, entre autre, au *Mercato Audiovisivo* de Rome, avant de l'être au *Short Film Lab* du Festival de Turin.

Dans le domaine de la traduction, la Bourse Farnèse accompagne un traducteur italien par le financement d'un séjour de formation à Paris, lui permettant de découvrir le monde de l'édition française et francophone, en collaboration avec la Cité internationale des arts de Paris. La **bourse de résidence de traduction du français vers l'italien** permet aux jeunes traducteurs d'intégrer leur formation dans un environnement culturel riche, de se familiariser avec le monde de l'édition française, de compléter leur formation professionnelle et de réaliser un travail de documentation pour un nouveau projet de traduction. Cette année, le traducteur Lamberto Santuccio a remporté la résidence de traduction de deux mois à la Cité internationale des arts à Paris. L'appel à candidatures s'adressait aux jeunes traducteurs (moins de 35 ans) du français vers l'italien résidant en Italie et ayant traduit au moins un livre.

La **mise à l'honneur de l'Italie au Festival du Livre de Paris 2023** a suscité la création à Rome par l'Ambassade/IF Italie de « **Farnèse à la Page** », un lieu d'échange et de dialogue entre professionnels du secteur, pour nourrir sur la longue durée cette collaboration placée au cœur du traité du Quirinal. La première partie de l'édition 2023, qui s'est déroulée le 15 mars au Palais Farnèse, traitait des enjeux et des mutations du livre en France, en Italie et en Europe. La seconde partie de Farnèse à la Page s'est tenue le 4 octobre 2023 avec la rencontre entre deux spécialistes de la bande dessinée, le franco-italien Zerocalcare (Michele Rech) et la française Catherine Meurisse. Ce type de rencontres, qui a réuni cette fois-ci 200 lycéens et lycéennes qui apprennent le français dans des établissements italiens étaient présents. Il sera renouvelée en 2024.

L'été 2023 a été également celui de la deuxième édition du Festival de cinéma **Dolcevita-Sur-Seine à Paris**, et de son pendant romain, **Nouvelle Vague sul Tevere**, portés par l'association Palatine en partenariat avec les ambassades d'Italie en France et de France en Italie. Des centaines de Parisiens et de Romains ont pu découvrir ou revoir créations originales et classiques du cinéma de ce festival qui s'est inspiré de l'esprit du Traité du Quirinal. Pour la deuxième année consécutive, le festival est couplé à un **prix cinématographique, «Eu.Ro.Pa»** l'année dernière et « **Palatines** » cette année, décerné par un jury de 1000 lycéens de classes ESABAC en France et en Italie, dans 15 villes et 24 écoles. Ce festival contribue concrètement à alimenter un vrai esprit franco-italien au sein de la jeunesse des deux pays qui apprend la langue italienne et française.



Le prix cinématographique «Eu.Ro.Pa»

## Coopération transfrontalière

Dans ce domaine, le Traité prévoit notamment que « les Parties dotent les collectivités frontalières et les organismes de coopération frontalière, de compétences appropriées pour dynamiser les échanges et la coopération. Elles soutiennent les projets qui favorisent l'intégration de cet espace et la réalisation de son potentiel humain, économique et environnemental conformément aux objectifs de développement durable et à ceux de la politique européenne de cohésion ».

C'est en vertu de cet objectif que s'est tenu à Turin, le 31 octobre, **le premier comité frontalier franco-italien**. Sous la coprésidence du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Antonio Tajani et de son homologue Catherine Colonna, il a réuni plus de cinquante représentants des collectivités frontalières, des parlementaires engagés dans la coopération et des organismes de coopération frontalière, aux côtés des représentants de l'Etat.



Première réunion du comité frontalier franco-italien, Turin, le 31 octobre



Le Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale Antonio Tajani et la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Catherine Colonna, Turin, le 31 octobre

Il a permis d'adopter un programme de travail pluriannuel intégrant les enjeux soulevés par les acteurs locaux, notamment en matière de mobilités (notamment liaisons transalpines routières et ferroviaires), d'échanges humains, de coopération entre protections civiles, de développement économique, de protection de l'environnement et d'organisation des services publics. La prochaine réunion du comité se tiendra en France en 2024.